



Non remise des clefs d'un appartement après décès du locataire

Par **Tayefer**, le **26/09/2015** à **14:35**

Bonjour.

Le locataire de mon appartement est décédé en Avril 2015.

L'appartement a été déménagé quelques jours après le décès. le syndic a constaté des dégâts des parties communes suites à ce déménagement. Je suis en possession des courriers signalant ce problème (et pouvant servir de preuve ?).

- Ses ayant-droits (ses enfants) ont refusé de faire l'état des lieux et de rendre les clefs.
- En Aout 2015 ils ont renoncé à la succession.
- Depuis, ils refusent toujours de rendre les clefs malgré les demandes de leur notaire, de l'agent immobilier qui gère le bien et de moi même. La raison est inconnue (incurie ?).

Selon le notaire, il faudrait que je saisisse le tribunal de grande instance pour que le juge nomme un huissier de justice qui pourra forcer la porte et faire une évaluation des biens laissés en place.

Mes questions sont les suivantes :

- puis je faire valoir que le déménagement de l'appartement est incompatible avec la renonciation de succession et utiliser cet argument pour me faire enfin rendre les clefs à l'amiable. Si oui, comment faire?
- dois je me faire assister par un avocat pour saisir le TGI.
- Y aurait il une autre solution moins longue et moins couteuse ???

Merci par avance de vos conseils et suggestions.

Cordialement.